

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du mardi 3 septembre 2019 Par suite d'une convocation en date du 23 août 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 3 septembre 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10 Délibération n°D_2019_09_03_07</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Raphaëlle Cons à Mme Nathalie Venancio, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : M. Aurélien Chainé Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Alain Cartier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de participation financière ou matérielle de l'association « La Team J'adore ct'ambiance » (Bassy) pour l'organisation d'un concert live le 12 septembre 2020 au profit d'enfants handicapés, malades, orphelins ou dans le besoin

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association « La Team J'adore ct'ambiance » (Bassy) qui concerne une demande de participation financière ou matérielle pour l'organisation d'un concert live le 12 septembre 2020 au profit d'enfants handicapés, malades, orphelins ou dans le besoin.

Au vu de la demande, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à mains levées :

- * de ne pas octroyer de subvention sur l'exercice 2019 pour l'organisation de ce concert live ;
- * d'inviter l'association à renouveler sa demande début 2020 afin qu'elle soit étudiée sur l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 06/09/2019</p> <p>Et de la publication le : 09 SEP. 2019</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 06 septembre 2019</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
---	---


